

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

NOUVELLE LETTRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE CHARTRES,
AU RÉDACTEUR DE L'UNIVERS.*Suite et fin.*

Troisièmement. Le principe fondamental de la philosophie universitaire, c'est l'indépendance absolue de l'esprit humain, c'est la liberté indéfinie et, suivant leurs termes, l'émancipation de la pensée humaine. Or, cette émancipation sans restriction et sans limites, qu'est-elle autre chose que le délire de l'orgueil et la source de toutes les calamités et de toutes les folies. Il est aisé de le prouver. Car, suivant les défenseurs de ce prétendu privilège, nul a le droit d'y assigner une borne; la raison de tout homme, quel qu'il soit, est appelée à jouir de cette haute prérogative. Ainsi, l'adolescent, le jeune homme, l'artisan, le laboureur, le riche et le pauvre, le savant et l'ignorant, l'esprit plein de lumière et l'esprit faux ou borné, en un mot, les personnes de toute condition, de tout caractère, de tout âge, de tout sexe, peuvent et doivent croire à la rectitude et presque à l'infaillibilité de leurs pensées. Elles trouvent leur oracle en elles-mêmes. Or, quel chaos ne doit-il pas se former dans une société toute peuplée de semblables esprits forts, d'arbitres souverains de la raison! Quelles prétentions folles, quels chocs, quels déchirements, quelles illusions nourries par cette autocratie de la pensée, source inépuisable des égarements les plus bizarres et trop souvent des excès les plus monstrueux! N'avons-nous pas vu, il y a quelques années, un assassin bel esprit justifier ses attentats les plus noirs et ses plus lâches cruautés par des raisons spécieuses qui l'avaient frappé, disait-il, et dont on ne pouvait condamner l'application qu'en violant l'indépendance de sa pensée? Que s'ensuit-il? C'est qu'une société où régnerait un tel système, serait le plus affreux de tous les séjours; il vaudrait mieux rentrer dans les bois. Non, non; la vraie liberté de l'esprit, c'est la liberté dans la vérité conquise par une diligente application mêlée d'une déférence judicieuse. Nos intelligences finies ne peuvent embrasser le cercle immense des connaissances vraies et souvent nécessaires. Il faut donc une autorité, qui commande à la faiblesse, au caprice et à l'incurable orgueil de nos esprits. Cette autorité, c'est la religion. Lors même qu'une religion est fautive, elle garde la plupart des maximes fondamentales dont j'ai parlé en commençant, et qui sont le ferme soutien et la vie des peuples. Ses dogmes, tout faux qu'ils sont, servent de préservatif contre bien des crimes et de rempart à bien des vertus. On y croit comme à la vérité, et l'on en retire une partie des fruits que la vérité produit et nous ménage. L'incrédulité, et peut-être en particulier celle qui naît de l'éclectisme, est bien plus funeste; elle altère tout, elle détruit tout, elle perd tout. Un philosophe, chez qui les doctrines éclectiques avaient pris la place de la loi de nos pères, a déclaré, dans ces derniers temps, qu'elles n'avaient rien laissé debout dans son intelligence. Hélas! des écrivains qui ne peuvent être suspects à nos adversaires, n'ont-ils pas reconnu qu'il en était de même d'un grand nombre de jeunes gens sortis des écoles de l'Université? Leurs intelligences émancipées ont fini par ne rien croire, aucune vérité n'y est restée debout, et la chute de ces grands et salutaires principes a entraîné celle de toutes les barrières qui s'opposaient dans leurs cœurs aux emportements et à l'aveugle effervescence de l'âge, et qui seules pouvaient empêcher, du moins ceux d'entre eux dont les inclinations étaient plus violentes et moins heureuses, de devenir peut-être l'écueil de l'ordre public, le fléau de la société et la désolation de leurs familles.

Tel est l'esprit et le fond de la philosophie nouvelle. Les cours d'histoire, établis dans les collèges, en faveur des élèves moins avancés, préparent ceux-ci aux impressions que feront sur eux les leçons qui les attendent au terme de leurs études. Dans ces cours, on torture le plus souvent les annales des temps passés pour rendre odieuse une religion qui a tant contribué à la gloire de la France. L'Être souverain lui-même y est traité avec une légèreté inouïe et révoltante. Je ne citerai qu'un exemple de ces traits affligeants si abondamment semés dans les compositions historiques qui entrent avec privilège et par ordre dans toutes nos maisons d'éducation. L'un des écrivains universitaires s'exprime ainsi: au douzième siècle, Dieu changea de sexe, pour ainsi dire. La Vierge devint le Dieu du monde. Quelle destruction de tout sentiment religieux, ou souvent même que fanatisme impie ne doit point produire un tel langage, l'éternel dénigrement des institutions et des dogmes de la foi, dans des âmes neuves et ouvertes à toutes les erreurs comme à toutes les vérités! Que répondrait ici l'expérience consultée?

Après cet exposé, que j'aurais pu grossir d'un grand nombre de preuves

et de citations, j'en viens à la conclusion que j'ai en vue. Je termine par une grande question que je proposerai avec toute la liberté chrétienne. Je demande donc s'il y a une puissance humaine à laquelle il soit permis d'approuver et de perpétuer un enseignement public qui outrage la Divinité, anéantit tous ses droits, dénature et avilit ses perfections; livre au mépris la religion établie pour l'honorer et dont la nécessité, même sous les rapports humains, a été si généralement reconnue que, suivant les usages de tous les temps, c'est bâtir en l'air que de ne pas la donner pour base à toute constitution politique. Pour répondre affirmativement, il faut être bien sûr qu'une Providence ne veille point au haut des cieux sur la conduite des affaires de ce monde, et que sa majesté, profondément blessée, ne peut faire retomber sur les peuples les fruits d'un aveuglement qui foulait aux pieds tous ses titres. Mais je m'arrête et je renferme au fond de mon cœur les nombreux pressentiments et les pensées douloureuses qui le serrent et le déchirent.

Ne pourrais-je pas demander encore si le christianisme, dont les preuves sont si éclatantes et les préceptes si consolants et si parfaits, en serait réduit à compter en vain sur les dispositions de la Charte qu'il consacre, et si la foi catholique, en particulier, forte du même appui et en qui tant de siècles traversés avec majesté, tant d'efforts pour la détruire impuissants et vains, tant de ressources pour se relever de toutes ces pertes, décèlent un caractère d'immortalité, doit être sacrifiée, dans ce royaume, à quelques philosophes et à quelques dispensateurs des connaissances littéraires qui, involontairement sans doute et comme à leur insu, préparent la ruine de la France et la poussent dans des abîmes?

On nous accuse d'exagération, mais rien de plus mal fondé que ce reproche. On peut s'en assurer aisément par un moyen que je dois indiquer. Dans toutes les nations chrétiennes, il y a des dépositaires en titre de la morale et des croyances publiques, ce sont les évêques. Se pourrait-il donc que des membres de notre épiscopat ne fussent point appelés pour fournir les preuves irrécusables des erreurs que j'ai désignées et de beaucoup d'autres non moins déplorables? S'exposerait-on à prononcer contre Dieu sans instruction et sans examen? Non, jamais une cause si haute et si étendue dans ses suites ne s'offrirait à la décision des hommes; l'erreur aurait des effets qu'on ne peut envisager sans frémir. Mettant à part les autres conséquences, qui ne voit que le dérèglement des esprits descendrait de plus en plus dans le peuple, et que la multiplication des crimes, dont on est déjà si effrayé, ne pourrait manquer de devenir de jour en jour plus désolante et plus rapide? Qu'on écoute donc les évêques pour prendre une exacte connaissance des faits et des doctrines. Quelques-uns d'entre eux suffiront car ils sont unanimes sur le fond de cette immense question, comme M. le garde-des-sceaux l'a fait entendre clairement dans une occasion solennelle et récente.

On me taxera peut-être de trop de confiance et de trop de hardiesse; mais où le courage chrétien trouvera-t-il sa place, si ce n'est dans une occasion où il s'agit de repousser une calamité morale et ensuite extérieure et politique dont le monde entier ressentirait peut-être le contre-coup. Du reste, Dieu le sait; je n'ai point d'autre vue ni d'autre mobile que le salut de ma religion et de mon pays. Pressé par ces motifs, je réclame instamment la substitution de l'enseignement libre tel qu'il existe en Belgique, à une loi proposée qui, en adoucissant, d'un côté, quelques rigueurs du monopole, appesantit, d'une autre part, ses chaînes accablantes et y ajoute de nouveaux replis et des éternités jusqu'à présent inconnues.

J'ai l'honneur, etc. † CLAUD-HYR., Ev. de Chartres.
Chartres, le 12 février 1844.

CATÉCHISME DE L'UNIVERSITÉ.

Le Constitutionnel a dénoncé l'existence du *Catéchisme de l'Université*; il nous est, depuis, arrivé à nous-même, et nous croyons faire plaisir au lecteur et mettre dans un plus grand jour la question de l'enseignement public, en reproduisant quelques-uns des articles de ce catéchisme nouveau.

CHAPITRE Ier.—DE DIEU.

Univers.

L'écolier.—Monsieur l'ex-grand-maître, qu'est-ce que Dieu?

M. Cousin.—Dieu n'est pas l'abstraction de l'unité absolue; il est tout à la fois Dieu, nature, humanité. (Fragm. de Philos., préf., 20, 76.)

L'écolier.—La réponse est moins claire que ce mon catéchisme. Monsieur Quinet, répondez à la même question.

M. Quinet.—Dieu, c'est la puissance de transformation de la matière, (Génies des Religions, 2.)

L'Ecolier.—Peut-être comprendrai-je mieux les détails; parlez-moi de ses attributs. A-t-il eu un commencement?

M. Quinet.—Oui, le Dieu hébreu est né des cultes antiques, et chaque point de la terre produit le sien: (Gén. des Rel., 9.)

L'Ecolier.—Est-ce vrai, Monsieur Michelet?

M. Michelet.—Sans doute; le Verbe du Sinaï est le résultat du parfait mélange des races orientales; le Verbe du christianisme, c'est l'épanouissement de l'unité juive, fécondée du génie de la Perse et de l'Égypte grecque (Introd. à l'Hist. univ.)

L'Ecolier.—Mais, Messieurs, accordez-vous du moins à ce Dieu qui a commencé le privilège d'être désormais éternel?

M. Quinet.—Non: Souvent il arrive qu'un Dieu est mort et enterré dans le ciel et que nous l'adorons encore sur la terre. (Ahasverus 267.)

L'Ecolier.—Que dites-vous de sa providence, de sa science infinie?

M. Charria.—J'ai limité la providence et la prescience absolue de Dieu, dans l'intérêt de la moralité humaine et de la liberté divine. (Essais sur les bases, etc. Avert., 10.)

L'Ecolier.—Il fallait les ôter tout à fait quand vous y étiez. Un professeur dira à Dieu: Votre Providence ne s'étendra que jusque-là; vous n'aurez qu'un tel degré de science!! Que pensez-vous de sa justice?

Un professeur d'écriture.—Qu'elle est très grande. Dieu est le plus juste des hommes qui habitent cette terre. (Propres paroles tirées de l'autographe. Tous les élèves, pendant une demi-heure, ont rempli leur page de cette singulière phrase.)

L'Ecolier.—Et de sa liberté?

M. Cousin.—Qu'elle n'est pas entière; dans mon système, la création est nécessaire, (Introd. à l'Hist. de la Philos., 5e. leçon.)

L'Ecolier.—Messieurs, la première conclusion que je tire de ces réponses, c'est que je puis, sans crainte de passer pour calomniateur, vous appeler des athées: vous l'êtes seulement à la mode de ce XVIIIe siècle, que vous vantez si fort; c'est à dire que vous n'osez pas attaquer ouvertement l'existence de Dieu, parce que vous seriez hués partout; même aux enfers, car l'enfer croit en Dieu; mais qu'au fond vous n'en pensez et n'en dites pas moins en détruisant tous ses attributs, en le mettant où il n'est pas, et en niant ce qu'il est. Parlez avec sincérité: croyez-vous fermement en Dieu?

M. Bouchette.—Dieu, conçu en lui-même comme être absolu et puissance créatrice, ne saurait être atteint et conçu par l'homme. (Rationalisme chrétien, etc., XXIX.) Nul être ne présente plus de contradictions formelles. (Ibid., LXXV.) Croyons cependant, à tout hasard, sans trop examiner si c'est avec logique que nous croyons. (Ibid., LXXXIII. Bibliogr. cathol., t. 1. 9S.)

L'Ecolier.—La seconde, c'est que messieurs Cousin et Villemain trahissent la vérité, lorsqu'ils disaient, l'un en présence du roi; que la jeunesse, nourrie de leçons irréprochables, s'élevait, dans les collèges et des Facultés, dans le profond respect, dans l'amour sincère de la religion et des lois; l'autre, en assurant à la chambre des pairs que, dans toute l'Université, on n'enseignait pas une seule proposition, de près ou de loin, contraire à la religion catholique. Tant que ces blasphèmes, débités par les professeurs universitaires, n'auront pas été rétractés, tant qu'ils resteront imprimés dans des livres tous tolérés, et la plupart expressément approuvés par le conseil royal de l'instruction publique, il sera démontré que l'Université sàpe, par leurs fondements toutes les religions, toutes les sociétés, puisqu'elle en ruine la base; Dieu, mais n'est-ce pas trop tôt conclure?

CHAPITRE II.—DE LA CRÉATION.

L'Ecolier.—Monsieur Cousin, qu'est-ce que créer?

M. Cousin.—Voulez-vous la définition vulgaire? la voici: Créer, c'est faire quelque chose de rien, c'est tirer du néant; mais d'après la méthode que nous avons adoptée, il n'en est pas ainsi. (Introd. à l'Hist. de la Phi., 5e. leçon, 21 et suiv.)

L'Ecolier.—Monsieur Lerminier, dites-moi pourquoi le professeur de philosophie ne parle pas comme les autres?

M. Lerminier.—Parce que le haut enseignement n'est pas établi pour répéter tout ce que le monde sait. (Législ. comp. Revue des Deux-Mondes, 9e. série, t. 3, 259 et suiv.)

L'Ecolier.—Continuez, monsieur Cousin.

M. Cousin.—Le fond de la définition est, dans l'idée même du néant, une idée négative... Ce néant est la négation de toute existence; mais que fait ici la négation de toute existence? Qui? la pensée, c'est à dire vous qui pensez; de sorte que, vous qui pensez; vous niez précisément, vous, votre pensée et votre négation même? (Ibid.)

L'Ecolier.—Oh! monsieur Cousin, on dit qu'à la facilité de faire des vers, vous êtes un second Voltaire; mais je n'en crois rien. Ce grand homme, comme l'appellent vos dignes collègues, était si clair dans ses écrits, que ses partisans qui, non plus que moi, n'avaient pas fait, pour la plupart, toutes leurs classes, les lisaient couramment, tandis que vous avez le talent de ne pas vous faire comprendre. Bien plus, s'il fallait en croire le poète qui a dit que:

Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement,
vous ne vous comprendriez pas vous-même.

M. Cousin.—Créer, d'après la méthode que nous avons suivie, c'est faire un acte libre. L'homme ne tire point du néant l'action qu'il n'a pas

faite encore et qu'il va faire; il la tire de la puissance qu'il a de la faire; il la tire de lui-même: voilà le type de la création. La création divine est de la même nature. Dieu, s'il est une cause, peut créer; et s'il est une cause absolue, il ne peut pas créer; et en créant l'univers il ne le tire pas du néant, il le tire de lui-même; il y a plus: Dieu crée avec lui-même tous les caractères que nous lui avons reconnus, et qui passent nécessairement dans ses créations. (Ibid., 5e. leçon, 27, 28.)

L'Ecolier.—Assurément, vous débitez, cette fois-ci, des choses que tout le monde ne savait pas! L'homme ne tire point du néant l'action qu'il n'a pas faite, etc. Sophisme! Vous confondez les divers sens que l'on donne quelquefois au mot créer. La création divine est de la même nature; Dieu ne peut donc créer que des modes? Vieille erreur, renouvelée des philosophes païens; vous n'avez pas même le mérite de la nouveauté! Si Dieu est une cause absolue, il ne peut pas ne pas créer; et vous avez dit plus haut que créer était une action libre. Se contredire dans la même page! Quant à ces paroles: Dieu, en créant l'univers, ne le tire pas du néant, il le tire de lui-même; Dieu crée avec lui-même; elles confirment le panthéisme et toutes ses affreuses conséquences; car, si Dieu tire de lui-même ce qu'il crée; s'il crée avec lui-même, il s'en suit que tout est Dieu; et alors qu'on peut adorer un homme, un animal, un porc, une courge, une citrouille, un corps quelconque; que c'est ridicule! que nous ne pouvons jamais pécher; car, étant Dieu, nous ne pouvons faire que des actions divines, toujours irréprochables; que c'est dangereux! Que Dieu est en même esprit et matière; visible et invisible, étendu et cependant illimité; composé de parties et cependant infini; que c'est absurde! Que Dieu se donne des commandements à lui-même, les enfreint et se punit ensuite, quelle comédie! Non, monsieur, je ne veux pas de votre Dieu; et en attendant qu'il en sorte un plus beau de vos usines, je rendrai mes hommages à celui que l'univers adore.

Il y a plus, Dieu crée avec tous les caractères que nous lui avons reconnus et qui passent nécessairement dans ses créations. Donc, cette pierre pense, puisque Dieu, souveraine intelligence, l'a créée; donc, la toupie que je mets dans ma poche est infinie, car c'est un Dieu infini qui la créa; donc, ce voleur est très juste, cet assassin très bon, cette prostituée très pure et très sainte, puisque Dieu est tel; qu'il leur donna l'existence, et que ses attributs passent dans ses créations! Et voilà de nouveau l'absurde consacré et le crime divinisé. O vraiment! le Dieu Cousin n'est pas celui de la scolastique, c'est à dire de la religion chrétienne et de la saine philosophie, ou plutôt il est nul, et l'auteur de cette théorie n'en reconnaît point. Qu'en dites-vous, monsieur Arnout?

M. G. Arnout.—(Le panthéisme de M. Cousin est au moins frère de l'athéisme.) Un Dieu qui n'est pas distinct de l'univers ressemble fort à la négation de Dieu. (Doct. philos. 72.)

L'Ecolier.—Jusqu'ici j'avais cru qu'un athée était impossible, même dans l'Université; je me trompais; M. Arnout m'assure le contraire. Athées! Messieurs, oh que vous êtes laids! Voyez votre portrait tracé de la main d'un philosophe non suspect, que je place ici.

«Si l'on regarde les athées, dans le jugement qu'ils forment de la divinité dont ils nient l'existence, on y voit un excès horrible d'aveuglement, une ignorance prodigieuse de la nature des choses, un esprit qui renverse toutes les lois du bon sens et qui se fait une manière de penser fautive et déréglée, plus qu'on ne saurait croire.»

CHAPITRE III.—DE L'ORIGINE DE L'HOMME.

L'Ecolier.—Monsieur Arnout, d'où vient l'homme?

M. G. Arnout.—Je n'en sais rien; la création de l'homme est un secret de Dieu. (Elém. de Philos. 39 et suiv.)

L'Ecolier.—Voilà de la franchise au moins. N'êtes vous pas plus savant M. Quinet, sur cette matière?

M. Quinet.—L'homme n'a pas tranquillement hérité du ver de terre par une succession légitime; entre l'un et l'autre il y a une révolution. (Génies des Rel. 2 et suiv.)

L'Ecolier.—Il paraît que vous êtes plus avancé que le matérialiste La Mettrie, qui se contentait de le faire descendre de la queue d'un poisson. Quel est votre sentiment, M. Ferrari, sur cette question?

M. Ferrari.—Je crois que l'intelligence se développa et l'industrie naquit dans l'instant organique où la patte de l'animal devint la main de l'homme; et la pensée commença sa carrière indéfinie quand les cris inarticulés des bêtes se transformèrent dans la parole humaine. (Ex. de Vito, 352, 442.)

L'Ecolier.—Vous ne précisez pas l'époque qui nous vit cesser de manger des glands et de marcher sur quatre pattes, de hennir ou de beugler, pour prendre la fantaisie de penser et de parler. M. Michelet, que pensez-vous de la réponse de votre honorable collègue?

M. Michelet.—Qu'elle est vraie; et nous ne nous représentons pas aisément aujourd'hui l'amour de l'homme par la nature dans les premiers âges, où il était à peine dégagé de son sein.

L'Ecolier.—De quelle graine naquit-il, et qui l'avait semé?

M. Michelet.—Dans les âges les plus voisins de la création, l'homme était moins séparé des bêtes... en chaque créature de Dieu, il voyait une sœur, une amante. (Origine du Droit. Introd. 53, 55 et suiv.)

L'Ecolier.—Messieurs les universitaires, permis à vous d'appeler les oies vos sœurs, les bécasses vos amantes et les ânes vos frères; de vous croire descendus de quelque champignon qui, un beau jour, je ne sais quand, et dégrège, je ne sais comment, du sein de la terre, au pied d'un châtaigner;

Pour moi, je continue de croire, conformément aux enseignemens de la religion chrétienne et au bon sens, que l'homme est des mains mêmes de Dieu, qui le fit sa vivante image et l'établit roi et maître de la nature entière.

CHAPITRE IV.—DE LA FOI ET DES MYSTÈRES.

L'Ecolier.—M. Jouffroy, que pensez-vous des mystères ?
M. Jouffroy.—Les mystères du christianisme sont une enveloppe usée et comme une nuée obscurcie de mythes, de symboles et de figures que le soleil de la philosophie dissipera. (De la Sorb. 49 et prob.)

L'Ecolier.—Il lui faudra longtemps, puisque vous dites vous-même qu'elle n'est pas encore assez avancée pour aborder les questions de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme. Quelle est la règle de nos croyances ?

M. Matter.—La raison est la loi souveraine dans l'homme. (Manuel, 28.)

L'Ecolier.—Est-ce vrai, M. Gérusez ?

M. Gérusez.—Non, puisque l'évidence peut être trompeuse et la certitude erronée. (Nouveau cours de philosophie, 98.)

L'Ecolier.—Et vous, M. Bouillier ?

M. Bouillier.—Je crois à la légitimité, à la souveraineté, à l'infailibilité de la raison. (Cours de philos., 1840.)

L'Ecolier.—Fait-il bien, M. Mallet ?

M. Mallet.—Non, car la raison, considérée dans l'homme, tombe sous la loi et la relation du temps et de l'erreur. (Manuel.)

L'Ecolier.—Quelle autorité donnez-vous à la foi ?

M. Cousin.—Aucune ; la philosophie est l'autorité des autorités, l'unique autorité. (Cours de l'Hist., introd., 1re leçon.) Ce que l'on ne comprend pas, est à notre égard comme s'il n'était pas. (Fragm. philos., 2e. préf., 32.)

M. Damiron.—Les croyances ne s'imposent pas aujourd'hui ; elles se démontrent, et l'on ne croit que ce que l'on voit. (Cours de philos., 1, 53., et Essai sur l'Hist. 241 et suiv.)

M. Broussais.—Je ne crois que ce que je puis me représenter. (Ami de la Rel. t. 100, p. 113.)

L'Ecolier.—D'où je conclus qu'un aveugle a tort de croire qu'il existe un soleil, car il ne l'a jamais vu ; qu'une toile unie peut nous montrer des vallées et des montagnes, car il ne peut jamais se les représenter ; que nos payans les plus raisonnables sont ceux qui injurient les astronomes lorsqu'ils nous assurent que la terre tourne, que le soleil ne bouge pas, qu'on peut mesurer la distance qu'il y a d'un corps céleste à l'autre ; que les élèves d'une école primaire sont en droit de dire à un Arago, qui leur expliquera en vain les mystères de sa science : Retirez-vous ; nous ne croyons pas ce que vous dites ; quels faux participes ! Vous ne voulez croire que ce que vous comprenez ; vous croyez donc bien peu de choses. Expliquez-moi, s'il vous plaît, la nature de ce grain de sable que vous écrasez ; le mouvement de cette fourmi qui marche à vos pieds. Vous ne voulez pas de mystères ? Inventez donc un mystère qui n'en ait point ; vous n'avez pu encore y parvenir ? Etes-vous athées ? vous croyez à une suite d'effets sans cause ; déistes ? vous croyez que Dieu, après avoir créé les hommes, les laisse s'engorger entre eux sans jouer d'autre rôle que celui de spectateur indifférent ; matérialistes ? vous êtes forcés de me dire de quelle couleur est ma pensée et combien pèse mon jugement ; fatalistes ! vous soutenez qu'il est permis d'envoyer aux galères un pauvre jeune homme qui, nécessairement et sans liberté aucune, s'est mis à tuer son père. Vous n'avancez donc pas en rejetant des mystères que la raison démontre non impossibles et que l'autorité de Dieu nous dit existants ; des mystères déjà reçus et compris par celui qui les propose à croire et qui se charge de les démontrer un jour, pour mettre à leur place des absurdités qui révoltent le bon sens.

CHAPITRE V.—DE LA TRINITÉ.

L'Ecolier.—M. Cousin, qu'est-ce que le mystère de la sainte Trinité ?

M. Cousin.—C'est l'infini, le fini, et le rapport du fini à l'infini. (Introd. à l'Hist., 15 et suiv.)

L'Ecolier.—Désormais il faudra donc dire, en faisant le signe de la croix : Au nom de l'infini, du fini et du rapport du fini à l'infini. Ainsi soit-il. Que dites-vous de cette définition, M. Arnould ?

M. G. Arnould.—Elle est absurde. Dieu, à la fois infini et fini et rapport du fini à l'infini, est un assemblage de mots dont les idées répugnent à se concilier. (Doctrines philos., 172 et suiv.)

L'Ecolier.—Vous avez raison ; et, mystère pour mystère, je préfère croire celui de la religion que celui de M. Cousin. M. Bouillier, les trois divines personnes sont-elles distinctes entre elles ?

M. Bouillier.—Non ; la Trinité, qui est l'objet de la pure croyance religieuse, n'exprime point des individualités dans la divinité, mais simplement ses rapports avec le genre humain. (Catéch. ou Théorie de Kant, 87, 88.)

L'Ecolier.—Vous voilà servent disciple de Sabellius et Socinius ; pourrions-nous vous demander les preuves de votre assertion ?

M. Bouillier.—Voici les trois caractères sous lesquels Dieu est un objet de foi : 1° comme auteur moral du monde moral et physique, créateur du ciel et de la terre, comme législateur saint ; 2° comme conservateur moral du genre humain, comme administrateur des lois morales, comme juge intégre. (Ibid., 87.)

L'Ecolier.—Vous ne m'avez promis que trois rapports entre Dieu et le genre humain, et vous m'en donnez sept ! Qui prouve trop ne prouve rien. Et puis, quelle différence mettez-vous, quand il s'agit de Dieu, entre le titre d'auteur et celui de créateur ? entre celui de conservateur et celui d'administrateur ? de législateur et de souverain ? Vous expliquez des mystères par

des mystères. M. l'inspecteur, les trois divines personnes ne font-elles qu'un seul Dieu ?

M. Matter.—Sous le nom de Trinité chrétienne, on enseigne une sorte de polythéisme. (Hist. de l'Egl., 233. et suiv.)

L'Ecolier.—Si vous eussiez débuté ces blasphèmes du temps de Calvin, il vous eût fait brûler tout vif. Servet n'en disait pas de pires. M. Lerminier, que dites-vous de l'arianisme, qui niait la divinité du Fils ?

M. Lerminier.—Je le préfère à la philosophie chrétienne.

L'Ecolier.—Pourquoi ?

M. Lerminier.—Parce que je ne comprends pas un Dieu plus grand que l'autre, ni un fils aussi grand que son père. (Revue des Deux-Mondes.)

L'Ecolier.—D'où procède le Saint-Esprit, M. François ?

M. François.—Du Père, selon le concile de Nicée, et du Père et du Fils d'après les papes, la France et l'Espagne. (Cours d'Hist.)

L'Ecolier.—Oh ! Messieurs, si vous veniez au catechisme de mon curé et que vous donnassiez ces réponses, vous seriez rire tous les grimauds de la paroisse. Comment ! vous ne savez pas encore que les trois divines personnes ne font qu'un seul Dieu : que ce n'est pas seulement la France et l'Espagne, mais tout l'univers catholique, qui professent avec le pape, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ? Que le concile de Nicée n'eût point à s'occuper de cette question ; et que, toujours crue, elle fut dénie au concile général de Florence ? De grâce, étudiez avant d'attaquer ; et, si vous voulez le faire sérieusement, prouvez d'abord que cette proposition est absurde : Dieu existe un en nature, triple en personne. *A continuer.*

CORRESPONDANCE.

AUX BIENFAITEURS DES INCENDIÉS DU VILLAGE BOUCHERVILLE.

M. L'EDITEUR,

Nous, les incendiés du village Boucherville, croyons qu'il doit nous être maintenant permis de nous acquitter d'un devoir bien doux, quoiqu'il nous rappelle de bien tristes souvenirs. Nous espérons que la presse du pays voudra bien nous prêter son secours pour que nous puissions présenter à tous nos bienfaiteurs le tribut de reconnaissance qui leur est dû à si juste titre. S'il est des circonstances où la charité et la commisération de nos semblables font sentir tout ce qu'elles ont de précieux, de consolant et de sublime, c'est surtout quand un fatal accident fait passer tout-à-coup de l'aisance et de l'abondance à l'infortune et à la déresse la plus désolante. Nous l'avons éprouvée cette vicissitude. Mais nous comprenons aussi toute la reconnaissance que nous devons à tous ceux qui sont venus si généreusement à notre secours dans ces jours d'affliction. C'est pour acquitter autant que possible cette dette sacrée et si vivement sentie que les soussignés, au nom de tous les incendiés, présentent avec les sentimens de la plus vive reconnaissance leurs plus sincères remerciemens à tous ceux qui ont eu la charité de les secourir, et profitent de cette circonstance pour les assurer qu'ils n'en perdront jamais le souvenir.

Boucherville, 22 avril 1844.
THS. V. DE BOUCHERVILLE,
THS. PEPIN, Ptre. Curé,
BOUCHER DE LABROQUERIE.

BULLETIN.

Départ pour la Rivière-Rouge.—Territoire de l'Orégon.—Nouvelles d'Europe.

M. Lafrance est nommé curé de St. Aimé, et M. L. Turcot vicaire de St. Hyacinthe, lui succède à St. Valentin comme curé.

Les Sœurs Grises, dont le départ était d'abord fixé à mardi, ne sont néanmoins parties que mercredi matin. A leur embarquement à Lachine, elles eurent tout de suite à faire preuve de leur courage ; car, assaillies par un orage très-violent, elles ne voulurent point retarder d'un instant leur départ, mais avec une religieuse intrépidité elles se placèrent incontinent sur les frêles embarcations d'écorce qui les doivent porter à huit cents lieues de leur première patrie !

C'est demain que le vénérable évêque de Juliopolis, Mgr. Provencher, doit aussi partir pour retourner à la Rivière Rouge, accompagné de MM. Laflèche et Bourassa. La jeunesse et le zèle de ces deux nouveaux missionnaires ne contribuent pas peu à ranimer le courageux et infatigable prélat. Il est vrai que ce nouveau renfort ne suffira pas encore à toutes les exigences du moment. Mais il faut espérer que le maître de la moisson, dans sa miséricorde, suscitera de nouveaux Xavier, qui s'empresseront de recueillir l'abondante moisson qui munit de toute part. Presque partout on entend déplorer le manque d'ouvrier pour travailler à la vigne du Seigneur. S'il y a là de quoi affliger, il y a aussi de quoi consoler. Car c'est une preuve bien claire que le catholicisme devient de plus en plus florissant et qu'il se propage encore avec une rapidité incroyable parmi les nations sauvages et infidèles. Il y a tout au plus 26 ans que, parmi toutes les nombreuses peuplades qui se partageaient les immenses régions de la Baie d'Hudson, du Nord-Ouest et de l'Orégon, il se trouvait à peine quelques traces de christianisme. Aujourd'hui, la foi catholique a pénétré presque

partout. Partout on demande des missionnaires; partout on les accueille avec empressement, et plus ils sont nombreux, plus le besoin s'en fait sentir. Ce n'est certes pas là pour l'Eglise un signe de stérilité. Ce n'est pas quand les moissonneurs succombent sous le faix des travaux que la moisson n'est pas abondante. C'est souvent ce qu'il y a de plus à craindre pour le moment. Nous devons donc vous crier avec le divin maître : *Rogate ergo dominum messis ut metat operarios in messem suam*. Il est bien triste en effet de voir que parmi tant de chrétiens catholiques il s'en trouve si peu qui veulent se consacrer au service du des autels. Aussi est-il bien à craindre qu'un bon nombre de jeunes canadiens que l'on voit végéter et quelque fois même dés-honorer l'éducation qu'ils ont reçue, ne tombent dans ce triste état de dégradation, qu'en punition de la perte de leur vocation. Car il n'y a pas de doute que la Providence, qui pourvoit à tout, qui sait toujours proportionner les moyens aux besoins, n'a procuré l'avantage d'une éducation classique à un bon nombre de jeunes gens privés de fortune que pour les mettre à même de se vouer d'une manière toute particulière à la gloire de Dieu. Mais l'ingratitude, la légèreté, l'inconstance, les plaisirs séduisants de la vie mondaine, l'insubordination et l'indolence surtout n'ont malheureusement été que trop souvent la cause ou le prétexte de ce défaut de vocation. Aussi la plupart sont-ils visiblement hors de leur état, comme des membres déplacés. Heureux encore quand ils ne deviennent pas impies et immoraux, car on a eu plus d'un exemple de cette inconcevable dépravation. Nous pourrions dire même que ces égarements sont devenus si communs qu'on a entendu plus d'un père de famille, parmi nos bons habitans de campagne, répondre avec leur gros bon sens ordinaire à ceux qui les pressaient de mettre un enfant au collège : "Non, monsieur, je ne veux pas en faire un polisson." A Dieu ne plaise que nous prétendions donner à entendre par là que nous regardons l'instruction comme mauvaise; non, certes nous ne le croyons pas. Mais nous voulons faire remarquer seulement combien l'abus en est devenu commun, parmi ceux que la fortune avait placés dans un état obscur, mais honnête et qui n'en sont sortis le plus souvent que par une protection toute particulière. Espérons du moins que Dieu qui sait toujours tirer le bien du mal se servira des désordres passés pour l'instruction de nos contemporains et surtout de la postérité.

Pour le moment nous ne saurions trop nous affliger d'apprendre que des peuplades entières d'infidèles et d'idolâtres, qui sont pour ainsi dire nos voisins, nous demandent le pain de la parole divine, sans trouver presque personne qui puisse le leur rompre. C'est l'heure de dire : *petierunt panem et non erat qui frangeret eis*. Mais l'exemple des courageux missionnaires qui partent demain trouvera sans doute des imitateurs, et ce vuide sera comblé. D'un autre côté, le concert de bonnes œuvres, que l'on voit surgir de toute part depuis un certain nombre de mois, nous fait encore espérer que l'œuvre de la Propagation de la Foi qu'on peut appeler l'œuvre des œuvres, ne fera pas défaut. On peut donc espérer enfin que cette disette de secours religieux pour travailler efficacement à la conversion de nos infortunés voisins est sur le point de disparaître et que les aumônes et les vocations à cette fin ne manqueront plus.

Il paraît que les négociations entamées entre John Bull et Jonathan, relativement au territoire de l'Orégon sont encore ajournées. D'après les rapports, M. Calhoun, secrétaire civil des Etats-Unis, chargé de négocier cette affaire, aurait demandé ou exigé de M. Pakenham, le négociateur pour Sa Majesté Britannique, la reconnaissance de la 49^{ème} parallèle de latitude pour ligne de séparation entre les Etats-Unis et les possessions anglaises, à l'ouest des Montagnes-Rocheuses. M. Pakenham répondit que ses instructions n'étaient pas de nature à lui permettre cette reconnaissance, sans recourir à l'autorisation de son gouvernement. L'état de la question en conséquence est encore dans le *statu quo* et y sera probablement encore longtemps. Il paraît maintenant bien certain, du moins pour le moment, que c'est en vain qu'un certain nombre d'orateurs du sénat et du parlement se sont fatigués à prononcer leurs longues Philippiques. Elles ne paraissent pas avoir fait intimider John Bull qui semble n'avoir regardé ces démonstrations d'ardeur belliqueuse de Jonathan que comme une pure fanfaronnade.

La question de l'annexion du Texas aux Etats-Unis ne paraît pas beaucoup plus avancée que celle de la ligne de l'Orégon. Ce qui retarde cette annexion c'est la prépondérance que n'aurait pas de prendre par là les

états du sud et ceux qui touchent au Texas, sur les états de l'est et de l'ouest. Ces derniers états craignent avec raison que la rupture de l'équilibre actuel ne leur soit préjudiciable. Les états de l'ouest voteraient volontiers pour l'annexion du Texas, si ceux du Sud voulaient leur assurer l'occupation ou la conquête de l'Orégon.

On voit que dans tout cela c'est l'intérêt qui joue le plus grand rôle; et il est bien probable qu, du moment que l'intérêt particulier de certains Etats l'emportera pour eux sur l'intérêt général, cette fédération des Etats-Unis, qui paraissait d'abord si unanime et si unie, se divisera.

Le steamer *Acadiu* est arrivé à Boston le 21. Le peu de nouvelles que nous avons pu nous procurer avant l'arrivée de nos journaux d'Europe, sont presque sans aucune importance. Il est à remarquer néanmoins que la ruineur qui faisait venir l'empereur de Russie en Angleterre pour s'y assurer un lieu de refuge, en cas de révolution dans ses Etats, est loin de se confirmer. Il paraît tout au contraire que l'autocrate Nicolas est à la tête d'une coalition entre la Russie, la Prusse et l'Autriche contre l'Angleterre dont la trop grande intelligence avec la France leur porte ombrage.

M. O'Connell a publié encore une adresse à ses compatriotes pour leur recommander la tranquillité. Il ne manque pas de faire connaître les brillantes réceptions qu'il a eues en Angleterre et d'en exprimer sa gratitude.

Le roi et la reine de Belgique étaient arrivés en Angleterre pour rendre visite à notre auguste souveraine.

Bernadotte, roi de Suède, est mort le 8 mars, et c'est son fils Oscar II, âgé de 18 ans, qui lui succède.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

Notice Historique sur l'Eglise Paroissiale de Notre Dame de Québec.

1644.—L'Eglise paroissiale a été bâtie la première fois en 1644 et 1645, sous le titre de Notre Dame de la Paix; elle fut bâtie en forme de croix, large de 33 pieds et longue de 100 pieds, y compris les murs.—Elle avait deux chapelles, l'une du côté de l'épître, dite de St. Joseph, et l'autre du côté de l'Evangile, dite de Ste. Anne.

1650.—Le R. P. Poncet dit la première messe à l'Eglise nouvelle et la bénit en même temps.

1655.—Vers 1655 il fut érigé un clocher sur le milieu de l'Eglise.

1666.—2 Juillet, dédicace solennelle de l'Eglise sous le titre de "l'Immaculée Conception."

1688.—En 1688, l'Eglise ayant été trouvée trop petite, on l'allongea de 50 pieds, et on fit ériger deux tours carrées, de chaque côté du portail.

1744.—En 1744, la charpente étant pourrie, il fut déterminé de bâtir une nouvelle Eglise sur le même terrain; il n'est pas fait mention que l'on se soit servi du vieux mur, mais il est dit qu'elle fut allongée de 40 pieds et élargie par deux bas côtés de 28 pieds de large chacun, y compris les murs.

Les additions faites à l'Eglise en 1688 et 1744 correspondent exactement avec l'étendue actuelle de cet édifice, savoir 200 pieds de long sur 66 de large, compris l'épaisseur des murs.

1759.—En 1759, la ville de Québec étant assiégée par les forces britanniques sous le commandement du général Wolfe, pendant le bombardement l'Eglise fut entièrement incendiée la nuit du 22 au 23 juillet par des bombes ou boulets rouges lancés des batteries anglaises érigées sur les hauteurs de la Pointe-Lévi, mais la construction des murs et la partie en pierre de la tour octogone se trouvèrent tellement solides qu'ils restèrent debout, ainsi qu'on peut le voir dans une ancienne gravure représentant l'état de l'Eglise de cette partie de la ville après le siège de Québec en 1759.

1771.—En 1771, l'Eglise fut rétablie telle qu'elle est actuellement quant à son extérieur, de sorte qu'elle a conservé jusqu'à ce jour la forme qui lui avait été originairement donnée en 1744, d'après les plans et dessins de M. Chaussegros Deléry, ingénieur en chef de la colonie.

1844.—En travaillant à la démolition actuelle du portail, l'on a trouvé dans le mur cinq boulets (du calibre de 24 livres) tous marqués à la pâte d'ouïe, à environ trente pieds au-dessous du sol; en déblayant les anciennes fondations on a découvert un morceau de fonte pesant 8 livres, formant partie de la crampe de la cloche qui était suspendue au clocher lors de l'incendie en 1759, et qui est vraisemblablement la même qui fut donnée à l'Eglise par un "nommé Robert Hache en 1651," et qui était du poids d'environ 1,000 livres; et on a aussi trouvé plusieurs fragments de bombes au milieu d'une épaisse couche de cendres et de bois à demi brûlé. Le portail que l'on démolit actuellement doit être remplacé immédiatement par un autre en pierre taillée de la Pointe-aux-Trembles, dans le genre dorique, d'après le plan que l'on peut voir chez M. Baillargé, architecte.

Une coïncidence assez remarquable, c'est que les trois époques de cet édifice vénérable sont à un siècle l'un de l'autre. L'Eglise fut bâtie en 1644, rebâtie en 1744 et elle subit maintenant, en 1844, des améliorations considérables quant à son extérieur.

FRANCE.

M. Dupuch, évêque d'Alger, ayant offert au Saint-Père une table composée de fragments de marbres divers qui ont appartenu à l'antique basilique d'Hippone, le souverain Pontife a ordonné que cette table fût placée dans une salle du musée chrétien formé dans la bibliothèque du Vatican.

Mgr. l'évêque de Châlons adresse la lettre suivante au rédacteur de l'*Univers* :
Châlons, le 28 janvier 1844.

Monsieur,

Encore quelques mots sur la grande question qui occupe maintenant tous les esprits et qui est si vivement agitée, si habilement traitée par plusieurs, lesquels y font preuve d'une parfaite intelligence de ce qu'est et doit être la liberté. Espérons que cette cause importante triomphera de toutes les préventions, et que nous verrons cesser tous les troubles qu'elle suscite. Espérons, car ces troubles seront sans termes si l'on ne fait justice à qui de droit : les solliciteurs refusés ne se tiendraient pas pour battus.

Pour calmer les craintes du clergé, et sans doute pour l'engager à se taire, on fait son éloge, on rend justice à ses bonnes intentions, à son mérite, à ses vertus ; mais d'un autre côté, on prend sa revanche en se jetant, avec une violence que je crois propre à mettre tout en feu, sur les congrégations, une entre autres, qui est plus particulièrement l'objet de toutes les haines ; on le dit du moins, et on fait pour cela mille efforts ; rien n'est épargné, ni mensonge, ni calomnie. Est-ce là l'annonce de liberté que nous attendons ? Quoi ! nous demandons à respirer dans un coin obscur, et on voudrait nous étouffer, nous écraser d'un coup de massue ! Qu'on y prenne garde ; un cri d'indignation s'élèverait dans le monde chrétien ; ce coup dont nous serions tous frappés, jetterait l'Eglise dans l'étonnement et la stupeur. Toutes les existences à la fois seraient menacées ; et le clergé, dont on paraît faire cas, pourrait croire avec raison que c'en est fait de la religion, qu'elle touche à sa dernière heure. Est-ce cela, encore une fois, ce qu'on nous a promis ? qu'on en pèse les conséquences.

Au reste, Monsieur le Rédacteur, personne ne se fait plus illusion. C'est au catholicisme qu'on en veut, autant qu'aux congrégations qui vivent dans son sein. Le mot jésuite n'est qu'un nom qui nous est commun à tous, puisqu'il est synonyme de catholique. A ce compte, on doit le savoir, je suis jésuite, tout mon clergé est jésuite, tous nos bons chrétiens le sont, et certes nous nous en faisons honneur. Oui, nous sommes jésuites, et nous le serons toujours. Après tout, qui peut nous en empêcher ? Si quelqu'un avait droit de s'y opposer, serions-nous libres ? Quel mensonge, quelle déception, en ce cas, qu'une telle liberté !

J'en dis autant de nos autres congrégations, que je suis bien libre d'aimer. Comment se fait-il qu'à chaque rentrée de nos Chambres, tous les ans, sans y manquer, on vienne frapper sur elles ; que pour cela on fasse valoir les lois révolutionnaires, ces lois sanglantes, impies, source de tous nos malheurs ? Avaient-ils un caractère de lois, ces arrêtés de mort et de proscription qui n'ont laissé que des ruines ? Il faut qu'une loi soit juste, établie pour le bien commun. Celles dont je parle étaient-elles marquées à ce coin ?

Et puisque, naturellement et en vertu de la Charte, je suis libre, maître de faire ce qui ne nuit à personne et ce que je regarde pour moi comme un bien, qui m'empêchera d'être jésuite, Bénédictin, Capucin, Trappiste, Dominicain, etc. ? Me dire le contraire, c'est se moquer de moi trop ouvertement ; c'est commettre une criante et monstrueuse injustice, contre laquelle réclamera tout le genre humain. On a dit cela mille fois : quand voudra-t-on reprendre ce principe et en faire l'application ?

Ce n'est pas tout. Vous maudissez les congrégations, et cependant vous savez bien, quand il vous plaît, mettre à profit leurs services. Oui, c'est pour vous que les jésuites parcourent ces pays sauvages où ils vous font des amis tout en annonçant l'évangile ; c'est pour vous que des Trappistes viennent de partir pour l'Algérie, où ils auront l'utilité d'une autre armée ; c'est pour vous que tant de saints prêtres catéchisent d'autres contrées où vous-même les encouragez et leur donnez des missions.

La loi, dites-vous, n'autorise que les congrégations de femmes ; mais est-ce que cette liberté dont vous parlez tant n'est pas faite aussi pour les hommes ? Pourquoi cette distinction ? Y voyez-vous quelque inconvénient ? Ce serait au moins un débouché pour cet excès de population qui obstrue toutes les situations. Que de contradictions de toutes parts, et dans votre conduite et dans vos raisonnements !

Et pour citer un autre exemple : quelques hommes paisibles et inoffensifs, à qui il plaît d'être disciples de tel ou tel saint, se réunissent pour acheter à frais communs une ancienne maison de leur ordre, qu'on leur fait payer bien cher ; ils la saurent du marteau des démolisseurs, ils la réparent et s'y logent de leur mieux, et toujours fort pauvrement ; ils y passent le temps à prier, à chanter l'office, à travailler ; ils y donnent, quoique bien pauvres, l'hospitalité aux passants ; quel mal cela vous fait-il ? L'ordre public est-il troublé ? Est-ce là que l'on voit des émeutes ou que l'on conspire ? Vous devez être rougir et regretter mille fois qu'après cinquante ans de révolutions nous ne soyons pas mieux traités dans le pays de la liberté, nous n'ayons pas mieux la vérité de la Charte.

Enfin, nous l'attendons, nous l'espérons, cette liberté ; et, si nous ne pouvions l'obtenir de la justice des hommes, le catholicisme se lèverait tout entier pour la demander à la justice de Dieu. Rien n'ébranlera notre espérance.

Recevez, etc.

† M. J., Evêque de Châlons.

POLOGNE.

—On écrit de Varsovie, le 22 janvier : On ajournerait difficilement foi à la

gravité de la persécution que le gouvernement russe fait peser sur les juifs. Il est arrivé en Lithuanie, un ukase impérial ordonnant aux autorités des villes et autres localités habitées par les juifs de transporter ces malheureux, au nombre de 36,000 familles, à une distance de 12 lieues de leurs résidences actuelles. Ce cruel ukase devait recevoir son exécution ayant le 18 du courant ; de telle sorte que, d'après un calcul modéré, 150,000 personnes des deux sexes, de tous âges et de toutes conditions, sont actuellement, au milieu de toutes les rigueurs d'un hiver de Lithuanie.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—On écrit à E. R. Fabre, écrivain, trésorier de l'Association de la Délivrance de St. Germain de Rimouski, le 10 avril 1844.

Monsieur, — Comme président et trésorier de l'Association de la Délivrance de cette paroisse, je viens de recevoir de la part de l'hon. Robert Baldwin, membre du parlement pour ce comté, un check de 25 louis courant, que j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour être ajouté aux fonds qui ont été souscrits dans ce comté pour aider à faire revenir dans leur patrie nos malheureux frères exilés politiques.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Voire très-humble et obéissant serviteur,

P. GAUVREAU.

Société d'Agriculture à Belœil. — A une assemblée des cultivateurs de la paroisse de St. Mathieu de Belœil, tenue en la salle publique du presbytère le 14 avril 1844, les résolutions suivantes ont été passées unanimement.

Résolu 1^o. Que l'agriculture étant, dans presque tous les pays, la base et la source de la prospérité et de la richesse de leurs habitants, mérite à tous égards, notre attention spéciale, afin de prendre tous les moyens en notre pouvoir pour l'améliorer et la faire fleurir parmi nous.

2^o. Que le Canada étant un pays éminemment agricole ne peut prospérer que par un bon système de culture.

3^o. Que n'ayant que peu ou point de manufactures il doit nécessairement tirer des pays étrangers tout ce qui lui manque en ce genre, et ne peut compter pour le pays que sur ses produits agricoles, toute autre source de commerce étant incertaine et précaire, et peut-être plus nuisible que profitable pour ceux qui s'y livrent.

4^o. Que l'agriculture n'étant encore qu'à son enfance dans ce pays, nous devons faire tous nos efforts pour l'améliorer et rivaliser avec les pays qui se distinguent dans ce premier des arts utiles.

5^o. Que le meilleur moyen de parvenir à un but aussi désirable est de s'associer et de se réunir à certaines époques, afin de se communiquer les nouvelles découvertes concernant l'économie rurale, et de s'instruire mutuellement.

6^o. Qu'en conséquence il soit formé une société de tous les cultivateurs et autres personnes de cette paroisse, qui voudront favoriser une entreprise aussi louable, sous le nom de *société d'agriculture de la paroisse de St. Mathieu de Belœil*.

7^o. Que les affaires de la dite société seront gérées par un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et 17 autres membres de la dite société, qui formeront un comité à cet effet, dont 9 formeront un quorum.

8^o. Que les personnes suivantes soient les officiers de la dite société pour l'année courante et finissant le 1^{er} mai 1845. Lesquels auront le pouvoir de faire tous et tels réglemens qu'ils croiront propres à promouvoir le succès de la dite société.

Joseph Préfontaine, *Président*.

Victor Gadbois, *Vice-Président*.

Vandanaigue Gadbois, *Secrétaire*.

Alexis Préfontaine, *Trésorier*.

Alexis Bernard Théoophile Sénécal

A. Dumond. Noël Guertin

Jos. O. Archambaut Eugène Parisot

Prudent Malot Augustin Pigeon

Prudent Lapalme Paul Beauchemin

F.-Bte. Allard Isidore Bernard

Abraham Bernard Frs. Beauchemin, fils

J.-Bte. Précourt Joseph Guertin.

P. L. Le Tourneux

Minerve.

Belœil, 14 avril 1844.

Incendie. — Jeudi dernier 18, à la Pointe aux Trembles, une grange appartenant à la fabrique et contenant 7,500 bottes de foin et 300 bottes de paille qui y avaient été déposées et appartenant à J. B. Cadieux, écrivain, est devenue la proie des flammes, la perte de M. Cadieux est estimée à environ \$240 et celle de la fabrique à \$200.

— Les steamboats, au lieu de partir à dix heures de St. Jean et de Whitehall, laisseront ces ports à une heure P. M., comme ci-devant. Le Burlington, arrivé à St. Jean jeudi, a dû repartir aujourd'hui pour commencer ses voyages réguliers. Le Sarnac partira demain et ainsi de suite. Les prix des passages ont été réduits de \$5 à \$3.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

— Les journaux de Nouveau Brunswick reçus ce matin contiennent une dépêche de lord Stanley, du 22 février, que Frédéricton, la capitale de la province, Miramichi et Dalhousie, vont être érigés en ports d'entrepôt libres.

La législature a voté une subvention de £150 pour l'école catholique établie dans la ville de Saint-Jean.

On discute dans le Nouveau-Brunswick la question de la translation du gouvernement de Frédéricton à Saint-Jean. Une pétition à cet effet est signée dans cette dernière ville.

La législature de la Nouvelle-Ecosse a voté £10,000 pour les ponts et chaussées.

On parle de nouvelles ouvertures qui auraient été faites aux membres démissionnaires du cabinet de lord Falkland. Le *Novascotian* est décidément opposé à tout compromis. *Canadien.*

NOUVELLES D'EUROPE.

Visites Royales.—Les papiers de Londres reproduisent des lettres de Berlin qui disent positivement que la reine Victoria doit faire visite au roi de Prusse dans le cours de mai; on annonce aussi la prochaine visite de l'empereur de Russie à la reine Victoria, en Angleterre. Le *Sunday-Times* est porté à croire que l'empereur, poussé par un sentiment de prévoyance, y vient faire ses arrangements pour prendre refuge en Angleterre; ce qui serait l'indice de quelque grande commotion politique dans son empire.

Bill concernant le clergé d'Irlande.—M. Daniel O'Connell, M. Maurice O'Connell et D. Pigot, ci-devant solliciteur-général d'Irlande, viennent d'introduire dans le parlement un bill pour autoriser les archevêques, évêques et prêtres catholiques d'Irlande à recevoir pour eux et leurs successeurs toute concession qui pourrait leur être faite, sans l'intervention de syndics. Ce bill ne contient que cinq clauses. La première porte que tout archevêque, évêque ou prêtre catholique romain, de quelque district ou de quelque paroisse en Irlande pour le temps durant, sera un corps politique et incorporé et aura droit de succession perpétuelle, et pourra recevoir pour lui et ses successeurs toute succession réelle ou personnelle, etc. de quelque personne ou corps incorporé que ce soit, et ce qu'ils pourraient leur donner par acte ou autrement, suivant la loi.

Oxford, 15 mars.—Des lettres reçues de Rome par les *Tractasians* ont produit une grande sensation dans l'Université. Il paraîtrait par ces lettres que Scott Murray Eccl. B. A. de *Christ-Church* aurait embrassé la religion catholique dans la capitale du monde chrétien. On présume que cet honorable monsieur résignera son siège au parlement. C'est là la 18me. conversion que l'on compte parmi les disciples de M. Newman depuis 1841. On parle aussi de plusieurs autres conversions.

—On a annoncé enfin la mort du duc d'Angoulême. Il naquit en 1775, et quoique fils de Charles X sa mort n'est pas d'une grande importance politique, ayant abdicé en faveur de son neveu, le duc de Bordeaux, quelque temps après l'expulsion de la branche aînée des Bourbons.

ANGLETERRE.

M. Olozaga vient d'arriver en Angleterre à bord du steamer le *Pacha*. Le *Times* assure que, sous le prétexte de visiter ses malles et ses papiers, on l'a dépouillé à Lisbonne de tout son or. Le *Castellano* publie une correspondance de cette dernière ville dans laquelle on lit que le ministre portugais a été dans la nécessité de signifier trois fois de suite à M. Olozaga de quitter la capitale, et que le député espagnol, vivement protégé par l'ambassadeur anglais, n'a obtempéré à ces injonctions qu'à la dernière extrémité.

FRANCE.

—On sait comment la découverte faite à l'Observatoire de Paris, le 24 novembre dernier, par M. Faye, a introduit dans notre système planétaire un nouvel astre, dont les révolutions autour du soleil entrèrent dans le domaine des prévisions astronomiques. Il restait à fixer définitivement les éléments de l'orbite elliptique de cet astre; c'est ce qu'un élève de M. Gauss, M. Goldsmid, a exécuté en partie, et c'est ce que M. Faye vient lui-même d'accomplir avec un plein succès. La comète se meut avec un moyen mouvement diurne de 490"799 sur une ellipse inclinée 11°16'50" par rapport à l'écliptique. Cette ellipse a pour demi-grand axe 3,738, et pour demi-excentricité 2,048.—La longitude du périhélie est 50°19'4"; celle du nœud ascendant est 509°13'31". Ces éléments représentent toutes les observations à une demi-seconde près.

ESPAGNE.

—Le *Castellano* témoigne son indignation du barbare assassinat commis par les Marocains sur un agent consulaire de l'Espagne, nouvelle qui s'est malheureusement confirmée; et après avoir constaté l'accord unanime de la presse et des Espagnols de toutes les nuances politiques pour réclamer du gouvernement les mesures énergiques nécessaires pour obtenir une éclatante satisfaction, il termine par les réflexions suivantes:

«Que le gouvernement se hâte de soumettre les rebelles de Carthagène et d'Alicante, et qu'en suite il se fasse respecter de l'autre côté du détroit comme l'exige l'honneur de la nation. Les armées espagnoles ont déjà respiré l'air brûlant de l'Afrique: et le grand peuple qui reconquit sa nationalité en luttant avec des forces si inégales contre la puissance sarrazine tout entière, ne peut supporter les insultes d'un vassal du Sultan.»

CHINE.

—On écrit de Macao, le 5 décembre 1843:

«La présence de la division française, dans les mers de la Chine, donne aux Chinois, aux Japonais, à tous les peuples de l'Inde qui commercent dans les ports de l'Empire-Céleste, une haute opinion de la puissance de la France. Elle ne le cède en rien aux flottes anglaises et américaines. Jalouse de se montrer, sinon supérieure, du moins égale aux Anglais et aux Américains, notre division excite l'admiration des Européens et des Chinois. Il

est fâcheux, pour la France et pour son commerce dans les mers de la Chine, qu'une escadre comme celle-ci ne s'y soit pas montrée plus souvent.

«Les traces de la guerre des Anglais sont effacées. Canton, ce grand centre de commerce, cette ville immense, est tranquille. L'industrie, le commerce des échanges, et les rapports entre les Européens et les Chinois, sont aujourd'hui dans le meilleur état. Les Français, les Américains, les Hollandais sont aussi bien traités que les Anglais par les mandarins et par les commerçans chinois.

«Nous avons eu il y a peu de jours, à Canton, un spectacle effrayant et magnifique à la fois, c'est un incendie qui a dévoré quinze à seize cent maisons. Deux jours après une corvette cochinchinoise a sauté en l'air avec tout son équipage; plus de cent matelots ont péri dans les flots ou par l'incendie: c'était affreux. On assure que la malveillance n'est pas étrangère à ce désastre. L'incendie de Canton est attribué aussi à des incendiaires. A peine le premier était-il éteint que l'on a vu s'en allumer un second sur un autre point de la ville, et une foule de misérables ont mis les magasins au pillage. La police en a saisi six en flagrant délit. Ils ont été condamnés à la cage. Leurs tourmens étaient horribles. On les a laissés mourir de faim; ils étaient entourés d'une foule nombreuse qui semblait jouir de leur lente agonie. Mais, le croira-t-on? des paris étaient ouverts sur le plus ou moins de temps que ces malheureux resteraient à rendre le dernier soupir! Cette foule était avide de ce spectacle de douleur.

«Le procurador, ou gouverneur de Macao, est allé rendre une visite au gouverneur chinois à Canton. Cette cérémonie s'est faite avec grande pompe: le canon et la musique étaient assourdissans. Le brick portugais le *Tage* portait le procurador, la musique et toute la suite de Sa Seigneurie. Les Chinois aiment le spectacle, et quand on veut leur plaire, il faut paraître riche, somptueux, magnifique.

«L'envoyé du roi des Pays-Bas vient d'arriver sur une corvette de sa nation. On le dit porteur de présens considérables pour le gouverneur de Canton et les mandarins: c'était un moyen sûr de captiver leur attention et de s'attirer leurs bonnes grâces. On avait cru d'abord, parce que le *Journal de Macao* l'avait annoncé pompeusement, que c'était un ambassadeur de sa majesté hollandaise à la cour de Pékin; puis il s'est trouvé, d'après la note que ce Hollandais a fait insérer dans le même journal, qu'il n'était qu'un agent chargé spécialement d'étudier le commerce du Céleste-Empire.

«L'amiral Parker a quitté la station des mers de la Chine pour aller commander la station de l'Inde. Sir Henri Pottinger reste à Canton. La mortalité est très grande à Hong-Kong: la garnison est dans un piteux état.

AMÉRIQUE.

Loi du Lynch.—Les habitans d'Herculanum (Missouri) ont commis l'acte d'atroce justice dont nous leur prêtons l'autre jour le projet. La foule qui s'était assemblée autour de la prison où était enfermé le nègre assassin de la famille Yeider, chercha à enfoncer les portes, mais, ne pouvant y réussir, elle somma le shériff, qui se trouvait là, de livrer les clés. Le shériff opposa un refus énergique à toutes les sollicitations et à toutes les menaces, et la colère populaire était sur le point de se tourner contre lui, lorsque tous les regards furent de nouveau attirés vers la prison dont la porte volait en éclats sous les coups redoublés d'une hache que l'on avait été chercher dans le voisinage. Le meurtrier fut garotté et mis sur un cheval; la foule se dirigea ensuite vers le théâtre du crime. Là, on s'arrêta et une espèce de tribunal fut organisé pour procéder au jugement et à la sentence du coupable, qui répondit à toutes les questions et fit des aveux complets avec le plus grand sang-froid. Il fut condamné à être pendu, et pendant que se dressait l'échafaud, quelques nègres, qui faisaient partie de l'assemblée, s'approchèrent du héros de ce drame étrange, et, faisant cercle autour de lui, se mirent en prières. Lorsque la potence eut été dressée, ce misérable fut placé sur une espèce de traieau où il se laissa attacher la corde au cou sans perdre un seul moment l'impassibilité qu'il avait montrée pendant toute les terribles scènes où il avait joué un si triste rôle.

Un juge prévaricateur.—Un curieux procès politique vient d'être évoqué et jugé dans la chambre des représentans de la Louisiane. Un des magistrats du tribunal de la Nouvelle-Orléans, le juge Elliot, a été accusé d'avoir frauduleusement accordé des titres de naturalisation à des émigrans nouvellement débarqués, à l'effet de grossir les rangs électoraux du parti auquel il appartient, le parti whig; si notre mémoire est fidèle. Cet acte de prévarication eut lieu pendant les élections qui se firent l'été dernier, et la manœuvre du juge Elliot entraîna le triomphe des whigs. Les vaincus jetèrent tout d'abord de violentes clameurs, mais il leur fut impossible de faire accueillir leurs réclamations par la justice ordinaire, et aussitôt que la législature s'est assemblée ils ont fait appel à son intervention. Il a, en effet, été adopté, dans la chambre des représentans, à la majorité de 36 voix contre 9, un rapport et des résolutions qui confirment pleinement les accusations infamantes portées contre le juge Elliot, et qui demandent la destitution de ce magistrat prévaricateur. Mais ce n'est pas tout, à la suite de la victoire récemment remportée par les démocrates de la Nouvelle-Orléans, les whigs ont à leur tour crié à la fraude, et attribué leur défaite aux naturalisations illégales. Et, si nous ne nous trompons, ce serait encore le juge Elliot, ou au moins les employés de ses bureaux, qui mangeant à deux rateliers, auraient improvisé des citoyens au bénéfice des démocrates, comme il avait été fait l'été dernier au bénéfice des whigs.

BRIGITTE.

SUIVE ET FIN.

Joseph, à son issue, s'était bien vengé des Lagache, et Mme. Lagache, en le poussant à partir, ne se doutait pas de la plaie profonde qu'il laisserait dans sa famille. Le jour même de son accident, Brigitte alla le trouver au bureau, et, ne voyant pas derrière la vitre ce visage doux et triste qui lui souriait d'habitude, elle pensa qu'il était en ville. Le lendemain, ne le voyant pas encore, elle s'informa avec précaution auprès des hommes du magasin. Enfin la nouvelle de son départ se répandit dans la maison avec le bruit qu'on imagine. Ce fut une explosion d'indignation qui dura quelques jours. C'était à table surtout où l'on se trouvait réuni, qu'éclataient d'intarissables récriminations contre le singulier cousin ; chacun citait quelque grief oublié, quelque méfait choquant sur lequel on se récriait de concert. Brigitte, qui aimait sa mère et ses frères avec la candeur d'un enfant, sans se douter de leurs horribles défauts, dont elle était pourtant victime à toute heure, Brigitte écoutait, la tête baissée, sans avoir l'air d'y prendre garde, et ne pouvait concevoir ce qu'elle entendait de son cousin Joseph, qui lui semblait si bon et si doux ; elle rougissait, répandait de l'eau sur la nappe, mangeait vite, se faisait gronder pour quelque maladresse, et s'en allait dans le jardin, où les pleurs la prenaient sans savoir pourquoi. On l'avait retirée depuis un an d'une petite pension dirigée par des religieuses ; elle voulut y retourner. Il était impossible de la faire habiller le dimanche pour la conduire à la promenade. Elle devint sensiblement triste et taciturne ; on la trouvait au fond du jardin avec des yeux mal essuyés ; sa jolie figure se flétrit. Elle allait souvent à la campagne, s'y trouvait bien seule, et y demeurait le plus longtemps possible. Enfin la métayère qui l'avait nourrie et élevée, dit à Mme. Lagache : — Mademoiselle est malade, faites y bien attention ; elle n'est plus la même ; veillez-y.

Mme. Lagache questionna sa fille grossièrement et n'en tira rien. Brigitte répondait avec la brusquerie commune à toute la famille : Mais quoi ! que voulez-vous ? je suis comme à l'ordinaire. Malade ?... Ce sont eux qui le disent ; je ne sais ce qu'ils me veulent. Que je sois gaie !... Je ne suis plus une enfant ; je ne puis jouer comme à dix ans.

Les choses allèrent ainsi quelque temps. Elle perdit l'appétit, et, quand on voulait la contraindre à table : — Que voulez-vous ; ma tante ? faut-il que je me donne le mal que je n'ai point ? Elle tomba dans une langueur décidément alarmante, et finit par garder le lit. On fit venir d'abord un médecin du faubourg, qu'on assista bientôt de deux autres, qui venaient chaque jour s'entre-regarder au pied du lit sans savoir de quoi il était question. Ils la traitèrent pour une maladie qu'elle n'avait pas et lui donnèrent une bonne fièvre. Mme. Lagache était fort chagrine, sans démentir pourtant son caractère, qui ne s'affectait vivement que par intérêt et par égoïsme. Elle n'en perdait pas une de ses habitudes, et faisait soigner son enfant par sa mère-nourrice, qui aimait Brigitte comme sa propre fille. Cette femme, mieux avisée dans son bon sens que la mère et les médecins, n'épargna rien pour faire avouer à Brigitte la cause morale qu'elle soupçonnait à son mal ; mais Brigitte répondait toujours : — On me rend malade à force de me tourmenter ; je ne sais ce qui les a pris.

Cependant, une nuit, elle fut saisie d'un violent délire ; et, comme la bonne femme éperdue la conjurait de revenir à elle, il lui échappa de dire à plusieurs reprises : — Mameite, je veux voir mon cousin, moi, je veux l'aller trouver ! Mameite remarqua bien ce propos et le rapporta ; mais les Lagache avaient d'innombrables cousins, et l'on ne sut ce que cela voulait dire. Quand on rappela ce propos à Brigitte, elle répondit qu'elle avait sans doute rêvé et qu'elle ne se souvenait de rien.

Enfin la forte fièvre tomba. On conduisit Brigitte à la campagne, comme elle en avait marqué le désir : elle y passa un mois dans une sorte de convalescence ; mais l'appétit ne revenait pas, la langueur était la même, on la ramena à Bordeaux dans le même état sans qu'on y pût rien comprendre. Les médecins, fatigués, laissèrent entendre qu'il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'on vint à la perdre, et l'on finit comme c'est l'usage, par recommander de la faire voyager et changer d'air. On parla de la mener à Montpellier, mais ce projet lui répugnait ; d'un autre côté Mme. Lagache frémissait à l'idée des dépenses d'un pareil voyage, où elle serait obligée d'accompagner sa fille ; à cette occasion le couvent des Saints-Anges lui revint en tête ; ce qui la détermina surtout fut que la femme d'un négociant, qui allait chercher son fils pour ses vacances dans un collège de Paris, offrit d'accompagner Brigitte durant ce voyage.

Quand on parla de ce projet à Brigitte, ce mot de Paris l'atteignit au vif. Elle parut fort contente : elle dit que oui, qu'elle le voulait bien ; on ne s'étonna point qu'elle eût ce grand désir de voir la capitale. Dès ce moment l'espoir et la joie revinrent ; on s'imagina qu'elle était guérie, ce que voyage allait la distraire, et l'on avisa, pour plus d'avantage, qu'elle achèverait là son éducation. Les frères surtout favorisèrent le projet et en hâtèrent l'exécution ; prévoyant de sinistres événements, ils voulaient du moins que Brigitte en fût écarter et pût sauver du naufrage quelque peu d'éducation. Tout le monde vint la féliciter, et ce n'était entre la mère et les voisins que commérages et châteaux en Espagne.

— Nous avons bien des parents à qui je l'aurais recommandée là-bas, disait Mme. Lagache, mais nous sommes brouillés, et d'ailleurs nous n'avons pas besoin d'eux ; la petite part avec Mme. Boissard, qui la mène jusqu'à la pension, et qui la remettra entre les mains de la supérieure. M. le curé m'a promis qu'elle serait reçue comme l'enfant de la maison, où on la mènerait

promener, enfin qu'elle serait élevée comme une fille noble et pourrait prendre un jour à tous les partis.

On s'occupa des malles et du trousseau, et ces préparatifs traînaient en longueur ; mais Mme. Boissard avait irrévocablement fixé son départ, il n'y eut pas moyen de reculer, et Brigitte quitta Bordeaux le 4 mai, un vendredi, quoiqu'on eût pu faire pour éviter ce jour malheureux.

Brigitte, tombée tout à coup au milieu d'une ville étrangère, dans une maison inconnue, n'osa s'informer de ses parents. Elle avait toujours été d'une grande dévotion ; la règle d'une maison religieuse convenait mieux à son état que le train de la maison maternelle, qu'elle avait fini par prendre en dégoût. Elle s'accoutuma de son mieux à sa nouvelle situation, et l'on pensa qu'elle n'était pas éloignée de prendre le voile ; seulement on avait peur que le déperissement où elle était tombée ne l'emportât bientôt.

Ce fut dans ces dispositions qu'elle apprit, à quinze jours d'intervalle, les effroyables désastres qui venaient d'accabler sa famille, et qui semblaient devoir la détacher à jamais du monde. Son frère Etienne, engagé dans des affaires dont il ne pouvait sortir avec honneur, s'était frauduleusement embarqué avec tout ce qu'il avait pu emporter d'argent, laissant son frère Michel écrasé des suites et du dé-honneur de cette affaire. Michel s'était coupé la gorge avec un rasoir trois jours après. On l'avait trouvé mort depuis douze heures sur le chemin de La Prade. Cet événement fit un bruit épouvantable à Bordeaux. Les créanciers se jetèrent aussitôt sur les restes de cette malheureuse maison.

Mme. Lagache, alitée dès les premiers malheurs, et frappée coup sur coup, mourut en huit jours, avant qu'on pût faire venir sa fille, et de la manière la plus misérable, sans parents, sans amis autour d'elle, et méprisée de certaines gens du voisinage, qui lui faisaient bon visage quand on lui croyait du bien. Elle recommanda elle-même jusqu'au dernier moment qu'on ne fit point venir sa fille, de peur de la dépense ; elle était assez tranquille d'ailleurs sur son compte, la sachant en disposition de prendre le voile.

Joseph apprit tout ceci par les journaux, presque aussitôt que Brigitte ; il en fut frappé comme d'un coup de foudre. Il se représenta sa pauvre cousine ruinée, orpheline, abandonnée ; et tant d'infortunes si pressées, si surprenantes, lui arrachaient des exclamations sans fin. Cent fois il avait dit à sa mère tout le bien qu'il pensait de Brigitte, et Mme. Quésnel, partageant ses sentiments, avait fait grâce à la famille en faveur de cette excellente enfant. D'ailleurs le malheur était si grand qu'il effaçait tout ressentiment. Joseph courut chez l'abbé Truelle pour lui dire qu'il croyait de son devoir, en cette circonstance, d'aller offrir ses services à sa cousine, ou du moins ses consolations, et qu'il le priait de l'accompagner. L'abbé, qui souriait parfois en l'écoutant parler de Brigitte, approuva son projet ; mais il fut d'avis d'aller seul d'abord en causer avec la supérieure, et demander la permission de l'introduire. Joseph lui dit de venir dîner, et l'attendit avec impatience en racontant le tout à sa mère.

L'abbé vint ; il rapportait une réponse favorable : il donna des nouvelles de l'état où il avait trouvé Mme. Lagache, qui lui avait paru, disait-il, fort troublée dans sa timidité du procédé de ses parents. Joseph faisait questions sur questions, mais l'abbé modérait visiblement ses propos. Il promit à Joseph de l'accompagner le lendemain. Mme. Quésnel fit de nouvelles plaintes sur le sort de Brigitte, et dit qu'elle l'irait voir. La conversation roula là-dessus ; Joseph, qui semblait préoccupé, dit enfin à l'abbé :

— Dites-moi, mon bon ami, que pensez-vous de ma position présente ? — Je pense qu'elle est bonne et ne peut que s'améliorer, qu'avec ta conduite, ton amour du travail, l'estime dont tu jouis, des débuts si heureux...

— Mais enfin, croyez-vous que je sois assez hors de peine pour m'établir ? — Sans doute, dit Mme. Quésnel, si tu trouvais une femme qui eût tes goûts et tes qualités ; mais pourquoi ?

— C'est que je conçois un projet — Lequel ? dit l'abbé.

— Nous devons, dit Joseph en regardant sa mère, de grandes obligations à mon oncle Lagache ; il ne reste de lui dans le monde qu'une pauvre enfant qui est orpheline, sans appui, sans fortune ; il doit s'en inquiéter là-haut. Brigitte est une excellente créature, je la connais ; et rien ne pourrait mieux m'acquitter que... que de l'épouser.

— Bien ! mon enfant, s'écria l'abbé, tu n'as fait que me prévenir ; tu es un bon et digne garçon, et je remercie le bon Dieu, qui t'a donné ce que je lui demandais pour toi depuis que tu es né.

— Mais, dit Mme. Quésnel, le degré de parenté ?...

— Cela n'est rien, reprit l'abbé, et, quant aux intérêts qui t'occupent, mon petit Joseph, tu gagnes assez déjà pour soutenir ta famille, et je réponds de tes progrès. Dieu aura égard à ce que tu fais.

— Au surplus, dit Mme. Quésnel, Brigitte est la femme que je préférerais pour mon fils, mais il faut savoir ce qu'elle en pense.

— Pour ceci ; dit l'abbé souriant et regardant Joseph, je n'en suis pas inquiet. Nous irons la voir demain.

Joseph alla trouver l'abbé à l'heure convenue, agité par l'approche de cette visite. Il prévoyait maintenant mille embarras ; il disait notamment que sa cousine pouvait être décidée à embrasser l'état religieux.

— Tu le lui demanderas, répétait l'abbé en s'appêtant.

Ils sortent enfin, ils se hâtent, ils arrivent aux Saints-Anges ; sur le nom de M. Truelle, la supérieure accompagne sa pensionnaire au parloir. Brigitte arrive tremblante, hors d'elle-même, ne pouvant croire ce qu'on lui avait dit ; elle aperçoit Joseph, elle pâlit, chancelle, et enfin elle tombe dans ses bras en pleurant à chaudes larmes ; la situation où ils se retrouvaient expliquait assez

leur émotion. Joseph, ensuite, évitant de trop insister sur les événements de famille, consola sa cousine, lui annonça la visite de sa mère, et qu'il lui restait des parents qui voulaient lui tenir lieu de ceux qu'elle avait perdus; mais Brigitte ne revenait point de son trouble: elle rougissait, pâlisait, laissait sa main dans celle de son cousin, et sa gorge gonflée, les veines de son beau visage, tendues à se rompre, trahissaient la violence de ses émotions. Pendant ce temps, la supérieure et l'abbé, les regardant, s'entretenaient ensemble. Le séjour de Brigitte dans la maison en avait déjà fait une toute autre personne. Sauf la pâleur et les traces de sa langueur, elle était belle, grande, bien faite; elle avait acquis de nouvelles manières avec de nouvelles connaissances. Joseph, qui s'était laissé gagner par son trouble, revint sur les bonnes intentions de sa mère, et dit enfin à Brigitte d'une voix timide: nous avons voulu resserrer encore notre parenté; ma mère veut que vous soyez véritablement sa fille. Nous n'avons point de fortune à vous offrir, mais je sais comment vous étiez élevée, je connais votre simplicité, votre douceur; ce que j'ai fait pour ma mère, je le ferai pour elle et pour vous: j'espère que je pourrai vous rendre heureuse. Le voulez-vous, Brigitte? Et si vos goûts ne vous attachent pas pour toujours à cette maison, dites; voulez-vous être ma femme,...

Brigitte ne répondit pas. La supérieure, en souriant, lui prit la main: — La pauvre enfant ne peut répondre, je réponds pour elle, et vous donne de grand cœur son consentement.

Brigitte fondit en larmes dans ses bras. L'abbé, pour abrégier la scène, dit qu'il fallait un peu distraire cette pauvre enfant, et qu'elle irait passer le temps de son deuil chez sa tante, qui viendrait la chercher le lendemain, après quoi l'on se sépara.

Mme Quesnel vint en effet le lendemain prendre Brigitte pour la mener chez elle où l'attendait Joseph. On eut de quoi lui donner une chambre dans le nouveau logement. Ce fut pour Mme. Quesnel, tandis que Joseph était occupé, une compagnie filiale durant le temps du deuil, et l'on fit pour ainsi dire l'apprentissage du bonheur futur. Le mariage eut lieu au bout de quatorze mois. Quatre ans après, M. Joseph Quesnel fut nommé chef de bureau au ministère de l'instruction publique, où son père avait été si petit employé.

FIN.

EDOUARD OURLIAC.

Ornements d'Eglise.

AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sousigné, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabriciens de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A M. J. C. ROBILLARD, }
New-York. }

« Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous adresser leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

« Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

« Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondants achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique. » Les échantillons des objets les

PLUS RICHES ET LES PLUS NOUVEAUX, seront exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez G. D. BALGAUTH, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'ÉGLISE.

On fera venir les ORNEMENS tout fait si on le préfère.

J. O. ROBILLARD,

No. 32, Beaver à l'encoignure de Broad Street, New-York.

MANUEL

OU
RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE,
DÉDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE
PAR

M. CHÉNIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES, où il sera à vendre dans quelques jours.

PENSION PRIVÉE.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer une BONNE ET EXCELLENTE PENSION PRIVÉE, devront s'adresser, rue St. George, No. 12, près la rue Craig, chez les Demoiselles AMHERST, qui feront tout leur possible pour contenter ceux qui les favoriseront de leur patronage.

Montréal, 12 avril, 1844.

A V I S.

ON demande à St. VALENTIN un MAITRE D'ÉCOLE marié. S'il avait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONNET, écuyer, Commissaire d'École.

ON a besoin dans la paroisse du SAULT AU RÉCOLLET d'un MAITRE D'ÉCOLE capable d'enseigner le Français et l'Anglais, et muni de bonnes recommandations. On préférerait un homme avec sa femme s'ils étaient capables d'enseigner tous deux. S'adresser aux commissaires de la paroisse, ou à M. VINET curé du lieu. Les lettres franches de port.

LE JOURNAL D'AGRICULTURE CANADIEN.

LE SOUSSIGNÉ annonce respectueusement qu'il a commencé la publication d'un Journal mensuel, dans la langue française, qui sera exclusivement dévoué à la dissémination d'informations utiles pour les agriculteurs.

Les fermiers et autres qui ont un intérêt au bien du pays sont priés de lui donner leur support. Les ordres devront être adressés francs de port aux imprimeurs Lovell et Gibson, rue St. Nicolas, qui y donneront une prompt attention.

WM. EVANS,

2 avril 1844.

Editeur et Propriétaire.

A LOUER.

UNE MAISON de pierre à trois étages faisant l'encoignure des rues Ste. Marie et Salaberry, avec jardin et dépendances, faubourg Québec. S'adresser à l'ÉVÊCHÉ.

NOUVEAU ÉTABLISSEMENT DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE À CE BUREAU,
PETIT MANUELDE
L'ARCHICONFRÉRIE

Du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTRÉAL.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL
POUR L'ANNÉE BISSEXTILE 1844.

RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ.

DES CARTES DE TEMPÉRANCE TOTALE.

PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfants l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère édition. Prix: 15 sols.

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÉRIE DU SCAPULAIRE, suivie du Billet d'Admission.

RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ETABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 1d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

Pres.
Pres.